

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### Assistance technique pour former et assister le personnel technique et élu de la Commune d'Al Hoceima dans la mise en œuvre de son premier cycle budgétaire participatif

Cordoue, le 19 juillet 2024

Date limite de réception des offres : **31/08/2024**  
Date de début de prestation : après signature du contrat  
Date de fin de service : **31/07/2025**  
Montant : 80 000MAD taxes comprises.

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre les documents suivants

- Note méthodologique
- CV Consultant
- Les références
- Offre économique

Indication pour l'objet du mail : AT accompagnement BP Al-Hoceima

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante :  
[contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org)

Toute question ou information complémentaire peut être envoyée par e-mail à l'adresse ci-dessus.

### 1. CONTEXTE

Le projet " **Participation citoyenne : Gouvernements locaux ouverts** " est financé par l'AECID, les conseils provinciaux de Jaén et Huelva et la Mairie de Cordoue. La mise en œuvre du projet est assumée par FAMSÍ en collaboration avec la Fédération ANMAR des collectivités locales d'Andalousie et du Nord du Maroc et la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général du projet est de rapprocher les administrations publiques locales des citoyens, sur la base des principes du gouvernement ouvert : transparence, responsabilité, participation citoyenne, intégrité publique et collaboration. L'objectif spécifique est de renforcer et de dynamiser l'interrelation

entre les administrations publiques locales, la société civile et les citoyens à travers les mécanismes de participation et de consultation disponibles pour les collectivités territoriales du Maroc (régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et L'Oriental).

Le projet vise à atteindre trois résultats :

- R.1. Capacités renforcées pour stimuler la participation citoyenne des collectivités territoriales de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de L'Oriental.
- R.2. Les instances de participation et de concertation locales et régionales dynamisées.
- R.3. Une expérience de budgétisation participative mise en œuvre.

Les résultats 1 et 2 s'alignent sur le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Ouvertes (PACTO), dont la mise en œuvre est réalisée par la DGCT en collaboration avec l'Association des Régions du Maroc (ARM) et l'Association Impact pour Développement (AID). La 1ère phase du programme a été lancée en octobre 2022 et a été rejointe par 63 collectivités territoriales (12 régions, 4 Conseils provinciaux et 47 communes). Cette première phase a été couronnée par la co-élaboration de 52 programmes d'ouverture dont 46 ont été adoptés.

Par ce programme, le Maroc a remporté le prix du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP) avec la « Mention Honorable » lors du 8eme Sommet mondial de l'OGP qui s'est tenu en septembre 2023 en Estonie. Actuellement, 63 nouvelles Collectivités Territoriales viennent de se joindre au Réseau suite à l'appel à l'adhésion lancé en décembre 2023, pour porter l'ensemble des membres à 126.

Dans ce cadre, le projet a formé les points focaux (personnel technique) des collectivités territoriales des régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de l'Oriental, membres du REMACTO (Réseau Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes) aux techniques d'animation d'ateliers à multiples parties concernées. Cette formation permet de développer l'approche participative et consultative nécessaire au processus d'ouverture des administrations locales aux citoyens dans chacune de leurs communes. Une méthodologie promue dans de nombreux pays, dont l'Espagne, et à laquelle adhèrent les administrations locales du monde entier. Ci-dessous la liste des collectivités territoriales des régions TTA et de l'Oriental ayant adhéré au programme PACTO. Quant à la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, on y retrouve les communes de Chefchaouen, Larache, Tétouan, Tanger, Al Hoceima, Mdiq, Fnideq, Martil, Ouazzane, Melloussa et Ksar El Kébir. Dans la Région de l'Est, il s'agit des communes de Beni Nsar, Berkane, Oujda, Nador, Jerada, Taourirt, Guercif, Bouarfa et Figuig.

Le résultat 3 portera sur l'accompagnement d'une des communes du PACTO, plus précisément la Commune d'Al Hoceima pour la mise en œuvre de son premier cycle de budget participatif (BP). A cet effet, il est prévu d'engager une assistance technique pour former et apporter l'appui-conseil tant au personnel technique et politique de la commune que la société civile locale, sur les concepts, la méthodologie et la mise en œuvre des outils du budget participatif prévus dans le guide de budgétisation participative de la DGCT.

Il s'agit donc d'une formation-action permettant de garantir l'appropriation des outils nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de chacune des étapes du cycle budgétaire participatif.

La composante formation sera structurée en deux modules. Un module avec des sujets destinés au personnel technique de la commune et à la société civile et un autre module destiné aux dirigeants politiques de la commune.

**Le module 1** destiné au personnel communal à la société civile, il sera structuré selon les thèmes suivants :

- **Thème 1 : Concept, méthodologie, processus et mise en œuvre des budgets participatifs.**
- **Cible :** Personnel communal et société civile

Les différentes méthodologies de budgétisation participative, les étapes, les rôles de chaque groupe de participants dans le processus, les règles du jeu et des cas pratiques seront partagées.

**Action :** Accompagnement de la commune « Elus et personnel technique » pour la mise en place de l'équipe budget participatif, définition des règles de jeux, ...

- **Thème 2. Préparation méthodologique de chacune des étapes du cycle budgétaire participatif.**
- **Cible :** Personnel communal et société civile

Une meilleure compréhension du rôle de chaque groupe participant aux ateliers, des objectifs de chaque atelier et de la préparation préalable de l'atelier (approche formation-action) sera facilitée.

**Action :** Accompagnement à la préparation de l'agenda des ateliers, appropriation des rôles des intervenants, ...

- **Thème 3 : La commune d'Al Hoceima : ses compétences, les attributions du conseil et son Plan d'Action Communal PAC.**
- **Cible :** Personnel communal et société civile

L'objectif est de faire connaître aux citoyens les compétences de la commune et les attributions du conseil, le Plan d'Action Communal (PAC), ainsi que d'autres documents stratégiques de la commune dans les secteurs liés au BP.

**Action :** Lancement du processus du B.P avec présentation des principes et objectifs du B.P aux citoyennes/citoyens, partage des règles de jeux et collecte de leurs remarques et propositions.

**Action :** Accompagnement de la commune et l'animation des forums de quartiers, collecte des idées et propositions, ...avec partage des notions de montage technique et budgétaire, en tenant en compte l'approche et des indicateurs genre à présenter au début du forum des quartiers

- **Thème 4 : Formation au montage technique et budgétaire des projets (cadre logique) avec élaboration des indicateurs de suivi et d'évaluation au profit de l'équipe communale**
- **Cible :** Personnel communal et société civile

L'objectif est de permettre aux cadres techniques de la commune de maîtriser le montage technique et financier des projets et d'élaborer les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des activités du projet et d'impact, en tenant en compte le genre.

**Action :** Appui-conseil de la commune pour le montage des projets découlant des forums de concertation y compris l'élaboration des indicateurs de sui et d'évaluation.

- **Thème 5 : Formation sur les modalités de suivi-évaluation du processus du B.P et apprentissage**
- **Cible :** Personnel communal

Ce module a pour objectifs de permettre à l'équipe du Budget participatif de maîtriser les différents éléments de l'évaluation du processus du budget participatif et de tirer les différents enseignements pour éventuellement un nouveau cycle de budget participatif.

**Le module 2** adapté aux besoins des élu.e.s abordera les thématiques suivantes :

- **Thème 1. Concept, méthodologie, processus et mise en œuvre des budgets participatifs.**
- **Thème 2 : Gestion budgétaire participative et rôle des dirigeants politiques municipaux**
- **Thème 3. L'application pratique.**

Les **étapes du cycle BP** sont les suivantes :

1. Début du processus
2. Définition des conditions de participation (création du groupe moteur et définition de l'autorégulation)
3. Forums citoyens (Forum de débat commune-quartier/Forum de présentation d'idées de projets/Forum de propositions d'idées de projets/Forum de viabilité d'idées de projets)
4. Priorisation des idées de projets (en fonction des critères de faisabilité présentés par l'équipe communale)
5. Vote des projets
6. Mise en œuvre et suivi du projet
7. Responsabilité et progression annuelle du BP

Le contenu des modules de formation, les outils d'animation, les études de cas, les approches méthodologiques pratiques sur le terrain... ainsi que la fiche d'auto-évaluation, resteront disponibles sous format numérique sur le site Internet de la Fédération ANMAR ( [www.an-mar.org](http://www.an-mar.org) ) et seront également remis à la DGCT pour diffusion aux autres communes.

Il est demandé au formateur de proposer l'approche méthodologique qu'il juge pertinente pour l'animation des deux modules de formation et l'appui conseil, en alternant les phases de renforcement des capacités (apport théorique, études de cas et simulations, évaluation des connaissances) avec la phase de l'appui technique sur le terrain pour la mise en pratique des approches et outils avec les citoyennes et citoyens.

Il est précisé que les 2 modules de formations se feront en parallèle : Module destiné aux dirigeants politiques, suivi de modules destinés aux personnel communal et à la société civile

## 2. OBJECTIF DU SERVICE

L'assistance technique vise à créer le contenu de formation et le matériel pédagogique pour les deux modules de formation, d'animer les deux modules et de fournir un appui et accompagnement technique à la commune pour la mise en pratique de la méthodologie du budget participatif.

Le **module 1** destiné aux cadres de la commune et à la société civile (30 personnes approximativement) aura une durée de **30 heures**, réparties en 10 sessions de formation minimum.

Le **module 2**, destiné aux dirigeants politiques (**20 personnes maximum**), aura une durée globale de **9 heures réparties en trois sessions** qui seront appelées « Journées des élus ».

Le formateur développera son service d'assistance technique en étroite coordination avec la FAMSÍ, la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les principales tâches de l'assistance technique seront :

- Développer le contenu des deux modules de formation en français et en arabe.
- Préciser la méthodologie d'appui-conseil
- Présenter la bibliographie, si possible avec les liens disponibles vers les manuels et textes consultés.
- Créer du matériel pédagogique.
- Définir la démarche méthodologique et envoyer la fiche méthodologique lors du dépôt de l'offre ;
- Délivrer les modules de formation :
  - o Matériel pédagogique (PPT) en arabe et en français.
  - o Les outils pour dispenser la formation : études de cas, simulation, etc. en arabe et en français.
  - o Tests d'évaluation des connaissances.
- Documenter l'approche d'appui-conseil et les outils de collecte des idées, de définition et de montage des projets et de suivi et évaluation.
- Animer les séances de formation des deux modules (\*) en arabe dialectal.
- Évaluer l'acquisition des connaissances des bénéficiaires.
- Évaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la formation.
- Préparer un rapport global sur le développement des modules de formation, l'approche d'appui et d'accompagnement, avec les conclusions et recommandations qui en découlent.

### 3. OBLIGATIONS DE FAMSÍ ET DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Pour le bon déroulement de l'action, **FAMSÍ s'engage** à :

- Veiller au bon développement de l'activité conformément aux dispositions du présent document de termes de référence.
- Mobiliser les bénéficiaires à travers les partenaires du projet (ANMAR et DGCT) ;
- Mettre à disposition des bénéficiaires le matériel pédagogique préparé par le formateur (contenu, fiche méthodologique, bibliographie, exercices pratiques, évaluation et test de satisfaction).
- Couvrir les coûts de prestation des services ;

**Obligations du prestataire :**

Pour réaliser l'assistance technique, le formateur effectuera son travail en coordination avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les lignes directrices et les objectifs pédagogiques et méthodologiques décrits ici.
- Adapter le processus de formation aux attentes des participants.
- Délivrer des modules de formation y compris :
  - o Les outils pour dispenser la formation : études de cas, simulation, etc. en arabe et en français.
  - o Tests d'évaluation des connaissances.
- Documenter l'approche d'appui-conseil et les outils de collecte des idées, de définition et de montage des projets et de suivi et évaluation.
- Transférer à FAMSÍ les ressources bibliographiques, documentaires, médiatiques ou autres dans les budgets participatifs identifiés.
- Délivrer un rapport global avec une synthèse du contenu, une documentation graphique de l'atelier, une liste de présence, des recommandations et des résultats des tests d'acquisition de connaissances et d'évaluation de satisfaction effectués.
- Suivre les procédures techniques et administratives FAMSÍ.
- Fournir une facture pour les services et livrables liés à chaque paiement.

### 4. QUALIFICATION

- Expérience dans le domaine de la formation des agents communaux et des élus, en général, et dans le domaine de la participation citoyenne et des budgets participatifs, en particulier.
- Expérience dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'outils de participation citoyenne.
- Connaissance du cadre réglementaire marocain relatif aux compétences des collectivités territoriales.
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe.

Les personnes intéressées devront joindre à leurs offres techniques et économiques leur curriculum vitae qui engagera FAMSI.

Les offres seront évaluées selon le tableau suivant :

CONCEPT	NOTE (100%)
Offre technique (CV + note méthodologique)	30%
Améliorations techniques	dix%
Offre économique	60%

## 5. PÉRIODE D'EXÉCUTION DU SERVICE

La prestation débutera le lendemain de la signature du contrat.

La date de fin de service est **le 31 juillet 2025**.

## 6. LIVRABLES

- Fiche méthodologique, y compris l'approche d'appui-conseil et les outils de collecte des idées, de définition et de montage des projets et de suivi et évaluation.
- Deux modules de formation en français et en arabe y compris :
  - o Les outils pour dispenser la formation : études de cas, simulation, etc. en arabe et en français.
  - o Tests d'évaluation des connaissances.
- Matériel didactique à remettre aux bénéficiaires
- Auto – régulation groupe moteur (Étape 2 du cycle BP)
- Rapport global avec synthèse des travaux, photos, liste de présence, recommandations et résultats de l'évaluation des acquisitions de connaissances et des tests de satisfaction réalisés.
- Facture pour chaque échéance de paiement à effectuer

## 7. PROCÉDÉ DE PAIEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches spécifiées immédiatement après la sélection des offres.

La dotation financière affectée à cette assistance technique est de 80 000 MAD (taxes comprises).

L'avantage couvre les frais de voyage, d'hébergement et de séjour du consultant.

## 8. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation de ces bases, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR ET SIGNER L'ANNEXE I).

## ANNEXE I. CERTIFICATS/DÉCLARATIONS SUR L'ASSUREMENT

D/ Mme ..... avec DNI/NIF..... en tant  
que représentant de l'Entité..... avec  
CIF.....

DÉCLAREZ SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (indiquer le cas échéant)

Que l'Entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et économique suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'Entité que je représente est immatriculée et inscrite dans la rubrique correspondante de la Taxe sur les Activités Economiques et est à jour de son paiement.

Que l'Entité que je représente est à jour en conformité avec ses obligations fiscales, en fournissant une attestation délivrée par l'Agence Fiscale.

Que l'Entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de Sécurité Sociale, en fournissant une attestation délivrée par la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale.

Que l'Entité que je représente n'est soumise à aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003 du 17 novembre, générale des subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté. .

Que l'Entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, renonçant, le cas échéant, à la juridiction juridictionnelle qui peut correspondre.

Les soussignés DÉCLARENT l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans aucune réserve, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents présentés et qu'ils respectent chacune des conditions de souscription.

À Séville, le ..... 2024.

Signature